

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOUGY DU 22 juin 2005

1 – Bâtiments communaux

- Le bail de location conclu pour l'appartement sis 1, route de Genève est résilié au 15 juillet 2005
- Le bail provisoire de la maison sis 7, lotissement la Fin de la Praz est transformé en bail définitif, le montant du nouveau loyer est fixé à 450 € mensuel hors charges.

2 – Communauté de communes

A l'unanimité, le Conseil Municipal demande à M. Le Préfet de fixer par arrêté le périmètre de la future communauté de communes sur le territoire des 5 communes suivantes : AYZE, Bonneville, Contamine-sur-Arve, Petit-Bornand-Les-Glières et Vougy.

3 – Assainissement le Clos

Le SMDEA ayant octroyé une subvention de 13 030 € à la commune, Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de financement à intervenir.

4 – Virement de crédit

Le crédit affecté au règlement du colis des personnes âgées étant insuffisant, il est décidé un virement de crédit

5 – Transports périscolaires

La commune décide de prendre en charge les frais de transports périscolaires (piscine, ski, sorties extrascolaires)

6 – Acquisition tracteur

Le tracteur actuel étant en panne et la réparation étant fort onéreuse, il est décidé l'acquisition d'un tracteur plus puissant auprès des Ets VAUDAUX pour un montant de 20 500 € TTC (avec reprise de l'ancien tracteur).

7 – Voirie périphérique école

Le projet de nouvelle voirie périphérique à la RN 205 et parking, établi par le Cabinet UGUET est approuvé.

8 – Participation pour création de réseaux

- La commune ayant créé le réseau d'assainissement au lieu dit « La Mouille », il sera demandé une participation financière aux riverains.

Vu pour être affiché le 28 juin 2005
conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des
Collectivités Territoriales.

Le Maire,